

Formation

Formation à la tenue de classe des professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires et des personnels enseignants et d'éducation des établissements relevant du programme Clair

NOR : MENE1001091C

circulaire n° 2010-245 du 22-12-2010

MEN - DGESCO A3-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux vice-recteurs de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna ; au chef du service de l'Éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale de l'enseignement technique ; aux inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale ; aux responsables académiques de formation ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

La réforme de la formation des enseignants et les nouvelles modalités d'accompagnement des professeurs stagiaires à la rentrée 2010 mettent l'accent sur la nécessité de garantir la dimension professionnalisante de la formation afin de permettre à **tout nouvel enseignant** d'exercer sereinement son métier, en offrant aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage.

L'[arrêté du 12 mai 2010](#) définit 10 compétences professionnelles à acquérir par les enseignants, documentalistes et conseillers principaux d'éducation. Ce référentiel, qui fixe des repères professionnels pour toute la carrière, identifie notamment les compétences à acquérir pour organiser le travail de la classe, prendre en compte la diversité des élèves, travailler en équipe, coopérer avec les parents et les partenaires de l'école, se former et innover.

Parmi ces compétences, la formation à la tenue de classe, notamment pour les enseignants stagiaires, doit constituer une priorité des programmes de formation mis en place par les académies.

En 2010-2011, **chaque enseignant stagiaire** doit bénéficier de **trois jours au moins de formation dédiés à la tenue de classe** pendant son année de stage.

I - Organisation de la formation par les formateurs référents

1.1 Missions des formateurs référents

La formation des enseignants stagiaires à la tenue de classe est organisée, sous l'autorité du recteur, chancelier des universités, par les formateurs référents désignés à cet effet. Au nombre de deux au moins par académie, représentant chacun des deux degrés d'enseignement, ces référents ont d'ores et déjà bénéficié d'une formation nationale mise en place à leur intention sur proposition du conseil scientifique des états généraux de la sécurité à l'école. Ils seront régulièrement réunis au niveau national, à l'initiative de la direction générale de l'enseignement scolaire, afin de parfaire cette formation et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

Les formateurs référents assurent les missions suivantes :

- ils élaborent les modules de formation et organisent les sessions, avec l'appui des corps d'inspection territoriaux et, le cas échéant, des équipes spécialisées déjà constituées au sein des académies ;
- ils assurent la formation des formateurs académiques ;
- ils veillent à ce que tous les professeurs stagiaires bénéficient des trois jours de formation requis et, au-delà, recensent les besoins exprimés par les établissements et les professeurs eux-mêmes ;
- ils peuvent contribuer à la mise en place de modules sur la tenue de classe, en formation initiale, auprès des universités ;
- ils peuvent organiser des formations au sein des établissements, en tant que de besoin.

1.2 Moyens mis à disposition des formateurs référents et académiques

Il est souhaitable d'officialiser la désignation de ces formateurs référents en leur adressant une lettre de mission, dont vous assurez une large diffusion, notamment auprès des inspecteurs territoriaux et des chefs d'établissement.

Les formateurs référents, en lien avec les académies, constituent la liste des formateurs académiques, qui peuvent être des universitaires et/ou des personnels d'enseignement et d'éducation expérimentés choisis parmi les maîtres formateurs et les conseillers pédagogiques de circonscription, dans le premier degré ; parmi les conseillers pédagogiques tuteurs et CPE tuteurs, dans le second degré.

Afin de rendre opérationnelle leur action, les formateurs référents et les formateurs académiques doivent disposer d'un temps suffisant pour mettre en place des formations au plan académique ainsi que de moyens matériels nécessaires à leurs missions.

1.3 Personnels visés par la formation

Si les professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires en sont impérativement les premiers bénéficiaires, cette formation doit être progressivement étendue aux professeurs des établissements les plus sensibles, en particulier ceux relevant du programme Clair.

II - Contenus de la formation

2.1 La formation vise à dispenser à l'enseignant les savoirs et gestes professionnels lui permettant de conduire son enseignement dans un climat propice aux apprentissages, de diminuer les risques de comportements violents (prévention et repérage), d'intervenir efficacement lorsqu'il fait face à des débordements d'agressivité ou à des menaces (intervention d'urgence) et d'effectuer un retour réflexif individuel et collectif sur ses interventions en vue de les ajuster le cas échéant et d'en faire profiter d'autres collègues (évaluation et mutualisation).

La formation à la tenue de classe doit être structurée autour de 2 axes thématiques :

a) Analyse des pratiques, gestion de classe comme prévention de tensions dans la classe et dans l'établissement

Construction de la gestion de classe comme prévention de la crise (règles de conduite, direction de classe, interactions dans la classe), sur le processus de crise (définition, connaissance des différentes phases), principes de la gestion de crise, élaboration d'un plan de gestion de crise.

b) Principes et pratiques de la gestion de groupe en classe et dans l'établissement

Connaissance de la chaîne de communication, médiation et conflit ; techniques de groupe (acquis de la psychologie sociale) ; techniques éducatives collaboratives et coopératives (pratiques d'entraide, conduites des assemblées/conseils de classe, conseils d'école, heure de vie de classe, etc.).

2.2 Un parcours type de formation est annexé à la présente circulaire. Il suit le cheminement suivant :

I - Définitions et caractéristiques des différentes pratiques violentes/à risques

II - Stratégies d'intervention

III - Gestion de classe

IV - Étude des interactions

- La 1ère journée est consacrée à la mise en place des concepts, définitions, notions

- La 2ème journée propose une formation interactive pour une analyse de pratiques

- La 3ème journée permet un élargissement théorique pour une analyse de pratiques

III - Ressources et formation en ligne

Le site internet Tenue de classe, la classe côté professeur, permet la mutualisation de ressources en ligne, la dissémination de pratiques innovantes. Un forum permanent d'échanges est proposé aux formateurs référents tenue de classe.

À l'aide des ressources identifiées par le conseil scientifique des états généraux de la sécurité à l'école, le site permet également une ouverture européenne et internationale.

Ce site doit également favoriser le développement de l'enseignement à distance, notamment avec le site Néopass@ction de l'INRP.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

Proposition de scénario pour une formation « Tenue de classe »

Principes

Le public prioritaire de la formation à la tenue de classe est constitué par les professeurs stagiaires du 1er et 2nd degré. La formation est d'autant plus efficace que les tuteurs y sont également associés, ainsi que les chefs d'établissement, responsables de la demande et mise en place de ces formations en bassin.

Les formateurs référents de l'accompagnement des professeurs stagiaires sont les personnes qui, au sein des académies, peuvent organiser ces formations et les animer après avoir constitué autour d'eux une équipe académique d'enseignants.

La modalité choisie est une formation-action qui permette une personnalisation de la formation en proposant :

- une phase « théorique » et analyse des pratiques (2 jours) ;
- les premiers conseils des formateurs en collaboration avec leurs tuteurs (inter-journées) ;
- un bilan pour réajuster la formation et apporter des compléments aux besoins spécifiques (3ème jour).

Organisation générale

1ère journée : Mise en place des concepts, définitions, notions

Les formateurs apportent les états de la recherche dans le domaine de la conduite de classe et présentent les notions sur lesquelles les stagiaires pourront s'appuyer lorsqu'ils seront en situation réelle de classe.

I. Définitions et caractéristiques des différentes pratiques violentes/à risques

Objectif : Comprendre pour mieux agir.

Contenus :

- les caractéristiques des pratiques violentes aujourd'hui : sévérité ; précocité ; co-morbidité ;
- définition de ces différentes pratiques ;
- sens et fonction chez l'enfant et l'adolescent ;
- repérage des élèves à risques : facteurs ; symptômes (décrochage scolaire).

II. Les stratégies d'intervention

Objectif : savoir adapter son intervention à la situation rencontrée.

Contenus :

- la tenue de classe ordinaire : délivrer des messages clairs et précis ; éviter l'escalade ;
- la gestion des crises : mise en place d'un protocole de crise dans l'établissement (intervention d'un tiers prévue) ;
- les mesures répressives et coercitives : punition ; expulsion ; exclusion, etc. ; cadre réglementaire ; conséquences ;
- les mesures préventives : repérage des élèves pouvant poser problème ; faire preuve d'empathie ; alerter le bon interlocuteur (partenaire éducatif ; famille ; personnel médical) ;
- les mesures destinées à l'ensemble des élèves : justice ; bienveillance ; neutralité ;
- les mesures ciblées (élèves à risques) : repérage ; suivi ; pédagogie adaptée (empathie ; encouragements).

2ème journée : formation interactive pour une analyse de pratiques

Les stagiaires sont invités à apporter des exemples précis, des cas concrets, auxquels ils ont été confrontés. Il leur sera demandé également d'apporter leur analyse de cette situation, qu'elle ait abouti ou non à une résolution du problème. Des hypothèses de résolution feront l'objet d'un débat entre les stagiaires.

III. La formation à la gestion de classe

Objectif : développer chez les jeunes enseignants un sentiment d'efficacité personnelle leur permettant de faire face à la violence à l'école.

Contenus :

- **définition de la gestion de classe :** instaurer, maintenir ou restaurer des conditions propices à l'apprentissage dans la classe en utilisant l'ensemble des pratiques éducatives des enseignants afin d'encourager chez les élèves le développement de l'apprentissage autonome et de l'autocontrôle ;
- **gestion dans la classe :** édicter des règles et mettre en place des interventions pour les faire respecter, élaborer avec les élèves et l'équipe éducative un code de vie ;
- **gestion du milieu scolaire :** politique d'école claire, solidarité entre tous les membres de l'équipe éducative, actions collectives de l'ensemble du personnel de l'établissement, implication des élèves dans le maintien de cette politique, création d'une entraide entre les élèves (tutorat et mentorat) ;

- **pratiques de formation des maîtres préconisées** : l'apprentissage par problèmes (APP) permet de favoriser l'auto-apprentissage et l'apprentissage collaboratif ; en partant des problèmes concrets tels que les enseignants débutants sont susceptibles de rencontrer ou ont déjà rencontrés :

- présentation de la situation-problème / définition du problème / envisager ensemble les différentes possibilités de résolution / classement et validation de celles-ci / temps de réflexion individuel de l'enseignant qui a exposé le problème / mise en commun des réflexions et propositions de résolution.

3ème journée : formation interactive pour une analyse de pratiques

Cette troisième journée peut avoir lieu plusieurs semaines après les deux premières journées. Ainsi le professeur stagiaire peut faire un retour sur la mise en œuvre dans la classe des conseils d'accompagnement reçus pendant les deux premières journées de formation. Les formateurs exposent les études universitaires sur les relations et les interactions sociales ainsi que les stratégies efficaces apportant les solutions attendues par les stagiaires.

La journée se termine par un bilan, une évaluation du stage, notamment pour constater s'il y a eu adéquation entre les besoins et attentes et les contenus du stage.

IV. Étude des interactions

Objectif : cerner les interactions entre quartier, école, milieu familial (le croisement des facteurs de risques), les liens entre délinquance scolaire et délinquance de quartiers.

Contenus :

- définir ces interactions : effets pervers de l'expulsion des jeunes qui se retrouvent isolés du milieu scolaire (effet positif de l'influence du groupe), éviter de créer des « ghettos » à l'intérieur de l'école par des classes de niveaux type option latin-grec, option football, éviter tout ce qui peut renforcer à l'intérieur de l'établissement scolaire les différences (classes sociales, ethnies, etc.) ;

- en mesurer les conséquences : au niveau social (aggravation de la fracture sociale source d'affrontements et de conflits), du côté des individus, chez les victimes du harcèlement (le décrochage scolaire, la sortie sans diplôme, l'installation de troubles comportementaux qui peuvent devenir une pathologie durable) et chez les harceleurs (la sortie sans diplôme, l'exclusion du groupe social, la délinquance) ;

- définir des stratégies efficaces : a priori, les mesures répressives se sont révélées inefficaces, et priorité à donner aux mesures préventives qui agissent sur les différents facteurs de trouble et leur interaction (facteurs personnels, facteurs familiaux, facteurs socio-environnementaux) ;

- associer les solutions : collectives (éviter l'isolement, mise en place du côté des élèves comme de celui des enseignants d'un réseau de solidarité, gestion collective des problèmes élèves/équipe éducative/parents/partenaires sociaux et médicaux, réorganisation des classes) et individuelles (les programmes cognitifs, diagnostic et programme individualisé).

Outils

L'espace en ligne présente une série d'onglets qui peut permettre aux stagiaires non seulement de s'informer sur le cadre réglementaire dans lequel ils interviennent, mais aussi de commencer à pister de réponses aux questions spécifiques.

Présentation des textes de référence

<http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/textes-de-reference.html>

Les dispositifs élèves

Suivant l'affectation du stagiaire, le site explique la situation en collège, ou celle en lycée, en contextualisant les réformes, précisant l'objectif d'égalité des chances et les modalités de prise en compte du parcours de formation et d'orientation de l'élève.

<http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/dispositifs-eleves.html>

L'année de stage

S'appuyer sur les acteurs pouvant accompagner le stagiaire :

- l'inspecteur de l'Éducation nationale du second degré

<http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/lannee-de-stage/du-point-de-vue-des-acteurs/inspecteur-de-leducation-nationale-du-second-degre.html>

- le chef d'établissement

<http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/lannee-de-stage/du-point-de-vue-des-acteurs/chef-detablissement.html>

- le tuteur

<http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/annee-de-stage/du-point-de-vue-des-acteurs/tuteur.html>

Cas de l'entrée en classe et la mise au travail

Observation, discussion à partir de séquences vidéo des DVD.

Le site de l'INRP (<http://neo.inrp.fr/neo>) présente plusieurs présentations commentées par le professeur stagiaire et le professeur chevronné.

Situation adaptée à chacun ; pas de situation type ; pas de norme ; comment viser une situation idéale pour chacun.